

*Plan d'Actions pour
la préservation et la
valorisation des
zones humides des
Lacs médocains*

*Synthèse
Commune de Carcans*

Synthèse : commune de Carcans

Plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs médocains

L'enjeu principal de la démarche de rédaction d'un Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides de la façade Est des Lacs médocains se situe dans l'intégration aussi bien du potentiel naturel de ces habitats et leur conservation, que dans l'importance du maintien des activités humaines qui y sont établies. En effet, la gestion écologique, dont les principes sont décrits dans ce Plan d'Actions, vise toujours à concilier la conservation du potentiel économique, notamment touristique de la zone, ainsi que le maintien des activités traditionnelles qui sont intrinsèquement ancrées dans la culture locale, ainsi que la préservation de la richesse de la biodiversité présente.

L'originalité de la démarche d'établissement d'un tel Plan d'Actions s'est illustrée au travers de la nature singulière de la zone à englober, couvrant 11 000 hectares dont 1 700 hectares de zones humides dont les préconisations de gestion sont présentées dans ce document. Elle regroupe trois communes, celles de Carcans, Hourtin et Lacanau, de plus, cette zone est déjà intégrée à des prises en charge telles que des contrats Natura 2000 depuis 2012 notamment car elle a été classée « site d'intérêt communautaire » en 2002. Ce territoire d'étude est aussi support du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui s'inscrit dans les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau de bon atteinte de l'état écologique du milieu aquatique, et validé en 2013. L'animation des DocOb Natura 2000 et du SAGE est portée par le SIAEBVELG, coordinateur de ce projet d'établissement du Plan d'Actions. En outre, de nombreux sites possèdent d'ores et déjà des Plans de Gestion notamment car ils sont intégrés à des Réserves Naturelles Nationales (RNN) comme celles des dunes et marais d'Hourtin ou de l'étang de Cousseau, à des Réserves Biologiques Dirigées (RBD) comme de celle de Lacanau, des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou encore des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)... Finalement, la dernière particularité de la zone d'étude est dans la présence d'une multiplicité d'acteurs à qui nous devons l'état de conservation actuel des habitats naturels qui constituent leur environnement de vie, et qui possèdent tous un rôle à jouer dans cette gestion des zones humides. L'alternance de parcelles en propriétés foncières privées, communales ou publiques appartenant à des structures telles que le Conseil Général ou le Conservatoire du Littoral complique d'autant plus l'homogénéisation des principes de gestion.

Ce sont autant de raisons qui ont nécessité la prise en compte globale d'une véritable entité de gestion, composée de l'ensemble des zones humides de la façade Est, afin d'y établir un schéma de gestion adapté à tous les enjeux.

A ce jour, l'ensemble des acteurs impliqués sur le site ont bien pris conscience de trois réalités : le caractère unique du patrimoine naturel, les services écologiques et socio-économiques rendus par les zones humides qui constituent leur environnement, ainsi que la fragilité de ces systèmes, d'où la volonté générale à s'impliquer dans un tel projet de gestion pour la conservation et la valorisation de ces espaces.

Un patrimoine naturel unique

Les zones humides à l'Est du lac de Carcans présentent **une mosaïque d'habitats très complexe** : vasières, roselières, landes humides, forêts marécageuses, forêts rivulaires, dont la plupart sont d'intérêt communautaire voire prioritaire au titre de la Convention de Berne. Ceux-ci se succèdent sur un espace restreint et comprennent **une richesse faunistique et floristique exceptionnelle** avec certaines espèces présentant des statuts de protection nationaux ou régionaux du fait de leur rareté ou de leur vulnérabilité.

Plus particulièrement, on retrouve dans la zone d'étude des espèces végétales protégées telles que le faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatundata*) et la lobélie de Dortmann (*Lobelia dortmanna*) mais aussi des espèces animales aux statuts forts de protection : des mammifères tels que la loutre (*Lutra lutra*) ou le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), des reptiles comme la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), des papillons tels que le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), etc. Toutes ces espèces constituent le patrimoine exceptionnel des zones humides des Lacs médocains. Il faut également souligner que la richesse du patrimoine naturel des Lacs médocains se situe également dans sa faune et sa flore constituant la « biodiversité ordinaire », qui par son abondance et ses multiples interactions entre entités, contribue pleinement au fonctionnement des écosystèmes et à la production de services rendus aux activités humaines. C'est notamment cette « biodiversité ordinaire » qui sera le support de la création d'indicateurs d'état de fonctionnement des écosystèmes.

Cette richesse s'explique bien évidemment par l'histoire géologique du site (formation originale du lac), la particularité des conditions écologiques arrière-dunaire, mais aussi par la diversité des activités humaines qui se sont succédées sur le site (élevage ovin ; pâturage, culture céréalière, sylviculture) ; des espèces rares et menacées, parfois à l'échelle européenne, trouvent ici les conditions nécessaires à leur développement. De plus, le paysage des rives des lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau offre un vaste panorama ouvert de marais et lande humide, contrastant fortement avec l'environnement forestier omniprésent.

Des services rendus par les zones humides

Les zones humides fournissent tout d'abord, sur le plan écologique, un **support primordial d'accueil aux espèces** citées précédemment de faune et de flore : zones de reproduction, de frayère, de refuge, d'escale, de passage à la migration, de nourricerie...

De plus, ces zones humides rendent des services sur le plan social et économique. La régulation naturelle des crues est un enjeu majeur pour les communes de Carcans, Hourtin et Lacanau et plus généralement dans tout le bassin versant des Lacs médocains. Les zones humides permettent d'assurer l'expansion des ces crues potentielles et ainsi de **prévenir les risques d'inondation**. Elles permettent aussi une **restitution progressive de cette eau en période estivale**, lorsqu'un niveau d'eau important est nécessaire pour satisfaire les activités nautiques et de baignade (ce dernier aspect est d'autant plus frappant sur la plage d'Hourtin où la rive Est connaît une pente très douce ; un faible niveau d'eau conduit très vite à un

éloignement de la zone de baignade). Cette régulation naturelle des crues permet de soulager la gestion hydraulique via les écluses.

En outre, la végétation typique de zone humide et les microorganismes associés permettent l'**autoépuration des eaux du lac et cours d'eau** et ainsi une qualité offerte par l'écosystème.

Autre service non négligeable, au niveau de la rive et des cours d'eau en particulier, les zones humides représentent des **zones coupe-feu et préviennent ainsi les risques de propagation des incendies**.

Enfin, la biodiversité apportée par les écosystèmes rend le **lieu attractif pour les activités de chasse et de pêche** inscrites dans la tradition de la région, mais aussi aux activités de **tourisme « vert » et de médiation à l'environnement**.

Un écosystème fragile

Aujourd'hui, on sait que les zones humides de la rive Est des Lacs médocains sont menacées par la **fermeture du milieu**, autrement dit **l'embroussaillage**. En effet depuis les grandes plantations de pins au XIXème siècle, la forêt n'a cessé de gagner du terrain sur les zones humides les réduisant à peau de chagrin.

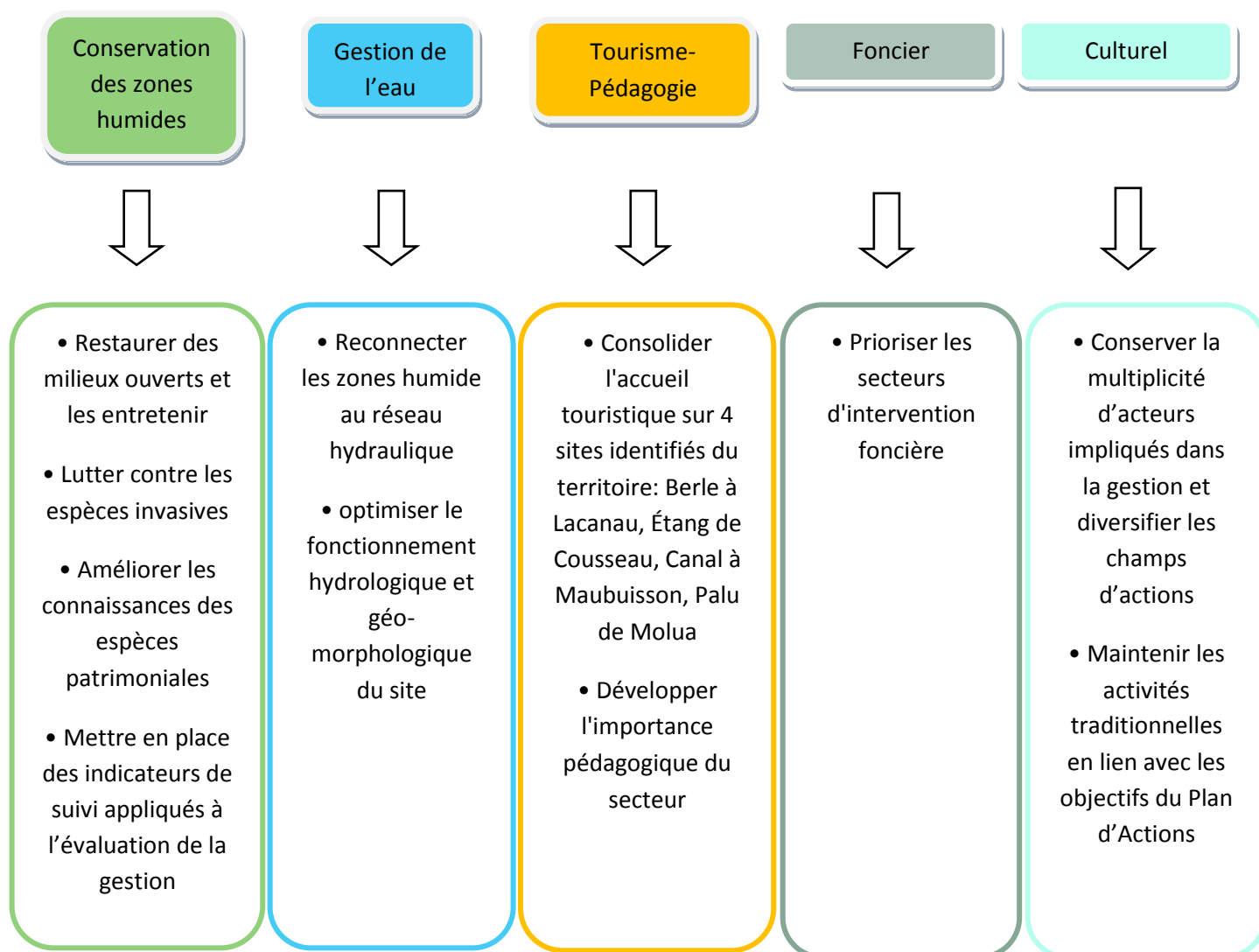
L'invasion et le développement massif d'espèces exotiques dans le milieu naturel est un phénomène mondial qui a pris une grande ampleur depuis ces dernières décennies. Ces espèces invasives profitent de l'absence de prédateurs et des perturbations du milieu (par exemple : enrichissement du milieu par les nitrates, érosion...) pour former des peuplements denses excluant compétitivement les espèces autochtones et homogénéisant globalement le paysage. Ces formations peuvent aussi avoir des répercussions économiques très graves. Les espèces végétales invasives apparues sur le site telles que la jussie et les élodées exotiques compromettent l'activité de pêche et nautique sur les lacs et les cours d'eau. A titre d'exemple, l'écrevisse de Louisian, elle aussi invasive, va augmenter la turbidité de l'eau en érodant le substrat.

Outre ces menaces liées à des dynamiques naturelles renforcées par l'action de l'Homme (liées à la base au boisement par l'Homme dans le cas de l'embroussaillage, aux introductions volontaires ou fortuites et à la mondialisation au sens large pour les espèces invasives) l'écosystème est très sensible à la qualité de l'eau en amont du bassin versant. En effet, **l'eutrophisation des masses d'eau et le comblement** sont des phénomènes pouvant compromettre la présence de certaines plantes d'intérêt patrimonial ou favoriser l'installation de certaines plantes invasives ayant des impacts socio-économiques non négligeables. Pour une gestion durable et efficace du site, il est donc primordial de surveiller régulièrement cette qualité de l'eau en amont des marais et du lac car elle reste menacée par les activités humaines (agriculture, tourisme, sylviculture, assainissement et industrie).

L'affluence croissante des touristes en période estivale et l'augmentation de la démographie sur les trois communes est une autre menace pesant sur le milieu naturel. En effet,

la **fréquentation du site** peut conduire à de nombreuses nuisances (dérangement des espèces, piétinement, pollutions...) et il est donc essentiel de suivre son évolution, ainsi que de mettre en place des structures adéquates d'un point de vue réglementaire (sécurité du public) et en harmonie avec le milieu naturel. Ceci est déjà le cas dans certains sites voués en partie à l'accueil du public dans les communes voisines : sentier de la Berle à Lacanau, RNN des dunes et marais d'Hourtin, RNN de l'étang de Cousseau. La sensibilisation du public, via ces dispositifs, est un outil pédagogique mais aussi touristique très important car, dans le respect des conditions décrites précédemment, elles permettent une meilleure appréhension du milieu, outil indispensable pour sa protection à long terme.

De ces prises de conscience découlent des enjeux et objectifs clairement identifiés pour la gestion des zones humides :



Enjeu Conservation de la biodiversité des zones humides

On note la présence de 26 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire. Ces habitats hébergent un patrimoine végétal et animal qui dépend fortement des conditions du milieu.

L'activité humaine des dernières décennies a fortement impacté ces milieux, tant les plans d'eau que les berges attenantes. Avec la déprise agro-pastorale et l'expansion de la culture du pin maritime, de nombreux milieux ouverts, composant une mosaïque d'habitats d'intérêt ce sont refermés, autrement dit ils ont été sujets à l'embrousaillement et au boisement. Ils ont alors perdu leur cortège végétal de milieu ouverts et leur capacité d'accueil de la faune, de plus la biodiversité globale a chuté sur le site, tout comme les services écosystémiques liés au fonctionnement de cette mosaïque d'habitat.

La conservation des zones humides passe également par une amélioration des connaissances des habitats et des espèces au sein de la commune ainsi que la prise de conscience du lien étroit entre la gestion des niveaux d'eau des lacs et le potentiel d'accueil de biodiversité des marais attenants.

De ce fait, il apparaît primordial de maintenir et de restaurer le bon état de conservation des biotopes et des espèces patrimoniales présents sur la commune, le tout en conciliant les enjeux écologiques de conservation et les enjeux socio-économiques.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATION DE GESTION	CODES
------------------------------------	-----------------------------	--------------

OP1 Effectuer la réouverture des milieux	Réouverture des milieux par broyage mécanique	TU 1
	Réouverture des milieux par brûlage dirigé	TU 2
	Réouverture des milieux par abattage d'arbres et broyage mécanique	TU 3
OP2 Assurer un bon entretien des milieux ouverts	Entretenir les milieux ouverts par broyage mécanique et fauche (en plein et/ou en bande)	TE 1
	Entretenir les milieux ouverts par pâturage	TE 2
	Entretenir les milieux ouverts par brûlage dirigé	TE 3
OP 3 Maintenir une mosaïque d'habitats	Restaurer et conserver des ilots forestier en mettant en place une gestion durable	TE 4

OP 4	Lutter contre les espèces invasives	Réguler les espèces végétales aquatiques invasives	GH 1
		Réguler les espèces invasives végétales terrestres	GH 2
		Réguler les espèces animales invasives	GH 3
		Prévenir la prolifération des espèces invasives par la mise en place de dispositifs adaptés lors de travaux de reconnections de zones humides	GH 4
OP 5	Améliorer les connaissances des espèces patrimoniales et évaluer l'impact de la gestion	Effectuer une cartographie des habitats	SE 1
		Suivi des limicoles nicheurs	SE 2
		Suivi des espèces végétales patrimoniales	SE 3
		Suivi des rhopalocères	SE 4
		Suivi des reptiles et amphibiens	SE 5
		Suivi de la faune piscicole	SE 6



Photo 1 - broyage en bandes Commune de Carcans

Photo 2 - résultat après brûlage dirigé Commune de Carcans



Enjeu Gestion de l'Eau

Dans une optique de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel, il apparaît important de proposer une gestion durable des zones humides qui s'accompagne dans certains cas de la réhabilitation d'anciens cours d'eau afin de les reconnecter avec le reste du réseau hydrographique.

En retrouvant un fonctionnement plus naturel de l'ensemble du réseau hydraulique, la gestion des niveaux d'eau sera améliorée et permettra selon les saisons de restaurer des zones inondables et recréer des habitats favorables à l'accueil d'une biodiversité exceptionnelle.

En lien avec la biodiversité, on peut souligner que la conservation du marnage associé à l'alternance naturelle entre inondation hivernale et assec estival, constitue un des facteurs abiotiques influençant la richesse du site. En effet, en plus de créer une hétérogénéité spatiale liée essentiellement au gradient d'humidité dans le cas de la gestion de l'eau, cette alternance ainsi que les périodes de variabilité, est source d'hétérogénéité temporelle. Il a été prouvé que ce sont ces hétérogénéités spatiale et temporelle qui créent une mosaïque d'habitats, ceci expliquant le niveau élevé de biodiversité autour des lacs. Il s'agira donc d'appuyer sur une gestion adaptative de l'eau au moyen des ouvrages type écluses, déjà réalisée de façon quotidienne, en tenant compte des conditions météorologiques. En effet, une « gestion standardisée » est impossible au regard de la conservation des cortèges d'espèces présentes, et le maintien des niveaux d'eau reste essentiel dans la gestion à préconiser. En effet, l'arasement des ouvrages hydrauliques aurait des conséquences dramatiques sur les habitats du fait de la baisse, de plus d'un mètre, du niveau des lacs. L'assèchement des milieux humides engendrerait la perte de nombreuses espèces patrimoniales, sans compter les conséquences sur les usages.

Par ailleurs, les marais et zones humides réhabilités retrouveront leurs fonctions naturelles d'épuration en ralentissant le flux d'eau entre les zones humides et les lacs.

A terme, la gestion des zones inondables limitera l'utilisation d'engins mécaniques pour maintenir le milieu ouvert car la saturation en eau crée des conditions impropres à la repousse des ligneux fermant le milieu en le colonisant.

OBJECTIFS OPERATIONNELS		OPERATION DE GESTION	CODES
------------------------------------	--	-----------------------------	--------------

OP 6	Gérer les niveaux d'eau	Mettre en œuvre le programme prévu dans le cadre de l'étude du bassin versant	TU 4
OP 7	Réhabiliter les crastes et les canaux	Favoriser le débordement des crastes et cours d'eau dans leurs marais (mise en place de palier - travail sur les pentes)	TU 5
		Reconnecter et restaurer les annexes hydrauliques, anciens méandres, fossés, embouchure en delta (écrêter les	TU 6

		bourrelets de curage, mettre en place des busages...)	
OP 8	Mettre en place un entretien durable des crastes et canaux et évaluer l'impact de la gestion	Mettre en place une gestion pérenne des crastes et des berles	TE 5
		Evaluer le temps de résidence de l'eau dans les marais avant et après réhabilitation	SE 7
		Suivi physico-chimique de l'eau des crastes, canaux et marais	SE 8
		Suivre le niveau de l'eau des crastes, canaux et marais	SE 9
OP 9	Créer une base de donnée commune pour effectuer une gestion cohérente des zones humides	Effectuer une cartographie commune de la gestion des zones humides sur les trois communes	SE 10
		Mutualiser les connaissances naturalistes et standardiser les protocoles de suivis des espèces et habitats	SE 11



Photo 3 - dessableur sur la Queytive Commune de Carcans

Enjeu Tourisme et Pédagogie

La richesse exceptionnelle du site des Lacs médocains est un bon support de découverte et de médiation à l'environnement et peut être mise en valeur par une communication auprès du grand public.

En effet au sein de cet enjeu touristique et pédagogique il a été question de s'interroger sur ces deux potentiels en adéquation avec la capacité d'accueil des écosystèmes naturels dont l'objectif principal en est la préservation. C'est pourquoi l'accueil touristique sur 4 sites identifiés du territoire sur l'ensemble des Lacs médocains s'inscrit dans une réflexion de consolidation

accompagné de l'envisagement de la création d'un nouveau sentier d'interprétation au niveau du Canal des Etangs à Maubuisson. Des actions de ce type renforceront la valorisation des zones humides et l'intérêt que la population locale leurs porte. En revanche, la pression touristique engendrée par des aménagements supplémentaires, sur des milieux naturels sensibles, nous a amené à considérer l'ensemble de la zone d'étude comme une entité de large superficie. La mise en place d'infrastructures d'accueil devant alors être prise en compte de telle sorte qu'une complémentarité de zones soit favorisée plutôt que la multiplication de sites propres à chaque commune. En effet la volonté de limiter l'impact sur les milieux a été identifiée comme une volonté commune à l'ensemble des acteurs de la zone.

Finalement, la vocation pédagogique de la zone d'étude a été envisagée aussi bien du point de vue des potentialités liées à l'environnement naturel que vis-à-vis des potentialités liées à l'environnement humain et aux activités pratiquées sur la zone (de la gestion des habitats à la gestion de l'eau en passant par les activités traditionnelles...).

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATION DE GESTION	CODES
------------------------------------	-----------------------------	--------------

OP 10	Renforcer la communication sur les sites, les acteurs et les différentes activités associées	Mettre en place une typologie de communication standardisée	PI 1
		Communiquer via les bulletins municipaux	PI 2
OP 11	Favoriser la canalisation des visiteurs sur certains sites	Réaliser un suivi de la fréquentation des sites et des demandes des usagers	SE 12
		Entretenir le balisage et les sentiers déjà existants	TE 6
		Entretenir les zones de stationnement	TE 7
OP 12	Poursuivre les aménagements préventifs à la sécurité du public	Entretenir les voies d'accès pour les véhicules de secours ou incendies	TE 8
		Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement	TE 9
OP 13	Création d'un nouveau sentier d'interprétation	Définir le tracé du sentier d'interprétation	TU 7
		Mettre en place des outils d'interprétation et de la signalétique	TU 8
		Mettre en place la communication relative à ce sentier	PI 3

OP 17	Sensibiliser le public aux problématiques environnementales	Réaliser des interventions auprès du public scolaire	PI 5
		Proposer des initiations aux sciences participatives	PI 6
		Sensibiliser à la problématique des plantes aquatiques invasives	PI 7
		Communiquer via les bulletins municipaux	PI 2
		Organiser des chantiers solidaires et écovolontaires	TE 10
OP 18	Poursuivre et développer un partenariat avec l'Université de Bordeaux	Établir une convention de partenariat entre le SIAEBVELG et l'Université de Bordeaux	AD 1
		Organiser des journées d'inventaires et de suivis avec les étudiants de l'UB dans le cadre de leur formation	SE 16

Enjeu Foncier

La connaissance du statut foncier des parcelles de la commune est un passage obligatoire pour y définir des enjeux écologiques prioritaires à traiter. En effet, l'identification des propriétaires d'une part et les caractéristiques environnementales de chaque parcelle, d'autre part, doivent être retenues avec le plus grand intérêt pour permettre la mise en place d'une gestion cohérente du milieu.

Loin de négliger la gestion des milieux réalisée par les communes, ACCA ou même propriétaires privés, nous chercherons à la maintenir. Néanmoins ce travail permettra d'envisager l'acquisition de parcelles par la puissance publique. En effet, les propriétés publiques présentent un intérêt particulier puisqu'elles ne sont pas tributaires, elles ont, en plus du choix de leurs actes de gestion, la capacité d'assurer les meilleures conditions de développement puis de maintien d'une biodiversité exceptionnelle notamment grâce à la possibilité d'avoir de plus grandes surfaces en jeu, et parce qu'une fois qu'elles sont acquises, elles ne sont plus soumises au risque de parcellisation, urbanisation et artificialisation. Ce sont ces points qui orientent l'enjeu foncier en vue de la préemption et l'acquisition par des établissements publics tels que le département ou le Conservatoire du Littoral, permettant aux propriétés publiques de conserver leur potentiel d'évolution naturelle et d'offrir des possibilités de reconstitution des milieux rares.

En revanche tout le travail ultérieur à ce Plan d'Actions sera de définir les critères de priorisation d'acquisition de certaines zones à fort intérêt écologique. En effet les cortèges d'espèces patrimoniales sont répartis de manière assez homogène sur la zone d'étude et aucun site ne semble dégager de part sa richesse spécifique. Il apparaît donc intéressant que les parcelles à préempter s'inscrivent dans la cohérence d'acquisition de surfaces importantes sur des zones sujettes à l'anthropisation de milieux naturels.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATION DE GESTION	CODES
----------------------------	----------------------	-------

OP 14	Identifier les zones à enjeu foncier prioritaire	Identifier les statuts fonciers des parcelles	SE 13
		Identifier les parcelles à fort enjeu écologique en vue d'une acquisition et gestion	SE 14
OP 15	Fédérer les acteurs autour d'une thématique commune	Maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs	PI 4
OP 16	Réaliser le suivi de l'acquisition foncière du devenir des parcelles	Assurer une veille foncière	SE 15



Photo 4 - parcelle appartenant au Conseil Général Commune de Carcans

Enjeu Culturel

L'identité culturelle étant forte sur le Médoc, et d'autant plus renforcée que ses habitants y perpétuent des activités traditionnelles telles que la pêche et la chasse: la chasse aux pantès pour les alouettes ou la chasse à la tonne pour les anatidés sont des pratiques ancestrales et populaires autour des lacs. Il apparaît important de faire valoir cette culture au travers d'un enjeu qui s'intéresse aussi bien à l'aspect traditionnel, qu'à la multiplicité des acteurs engagés dans la vie de ce territoire. En effet il faut souligner que l'état actuel de conservation des habitats naturels et de la richesse spécifique leur étant associée est en lien avec les actions passées de

gestion du milieu et la volonté des propriétaires fonciers de valoriser leur cadre de vie dans le respect de la nature. L'idée de maintenir la diversité d'acteurs impliqués dans la gestion est très certainement la clef de la viabilité des opérations de préservation des zones humides et leurs résultats sur le long de terme.

Il s'agit également d'inscrire les préconisations émergeant du Plan d'Actions dans une cohérence aussi bien spatiale, fédérant les multiples acteurs de la zone sur des principes de gestion, que temporelle. Au sein de cette idée de continuité temporelle s'inscrit la perpétuation du patrimoine immatériel par la transmission, lui permettant de rester « vivant » et être régulièrement pratiqué et appris au sein de la communauté des communes et d'une génération à l'autre. Dans cette optique de transmission il a été intéressant de réfléchir au renforcement des actions de médiations actuellement faites par des représentants des activités traditionnelles (chasse et pêche) et à destination des enfants ou du public non averti, au cours d'évènements particuliers.

Finalement, les préconisations sont allées dans le sens d'une incitation à maintenir les activités traditionnelles de chasse et de pêche, en rappelant les lignes directrices de leur réalisation afin de maintenir leur inscription dans la démarche globale de gestion conservatoire et les étayer également parce qu'elles créent du lien social et sont le support d'un échange et d'une transmission intergénérationnelle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATION DE GESTION	CODES
OP 19 Conserver la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion	Mettre en place un montage financier pérenne entre Financeurs/SIAEBVELG/Associations et propriétaires	AD 2
OP 20 Encourager et soutenir les démarches de transmission du patrimoine culturel en lien avec les activités traditionnelles	Mettre en place ou soutenir les évènements sièges de rencontres entre grand public et associations de chasse et/ou de pêche	PI 8
OP 21 Maintenir les activités de chasse en lien avec l'objectif de conservation et valorisation des zones humides	Maintenir la régulation du grand gibier avec les partenaires locaux au travers de types de chasses complémentaires	GH 5
OP 22 Encourager les fédérations de pêche à s'impliquer davantage dans la gestion conservatoire des zones humides	Etre présent aux réunions des fédérations de pêche et encourager les démarches qui s'orientent dans des objectifs du Plan d'Actions	PI 9



Photo 5 - tonne de chasse Commune de Carcans

PO : Police de l'environnement, Réglementation, Protection foncière ou contractuelle...

SE : Suivis, études, inventaires...

PI : Pédagogie, information, animation, fréquentation...

GH : Gestion des habitats naturels et des espèces (sauvages et domestiques)

TE : Travaux d'entretien, maintenance des outils...

TU : Travaux uniques, équipements, ouvrages, infrastructures...

Conclusion

Aujourd'hui, la dynamique de concertation et de collaboration des acteurs du territoire est très favorable à la gestion écologique des sites, alliée à la valorisation des pratiques exercées dans les marais: chasse, pêche, tourisme etc.

En effet une volonté fortement ancrée dans la rédaction de ce document est bien évidemment la préservation du patrimoine naturel exceptionnel du pourtour des lacs mais également la conciliation de cette protection avec les usages locaux, nécessitant de prendre en compte la somme des intérêts particuliers en en faisant une finalité d'ordre supérieur que l'on peut qualifier « d'intérêt général ».

Cet intérêt général apparaît d'autant plus évident lorsqu'il s'agit de la conservation et valorisation des zones humides notamment lorsqu'on raisonne sur les services écosystémiques qu'elles nous procurent lorsqu'elles sont connectées au reste du réseau hydraulique, aussi bien visibles à l'échelle locale dans le contrôle des crues ou l'épuration de l'eau, qu'à une échelle plus globale lorsqu'elles jouent leur « rôle tampon » limitant les conséquences du changement climatique.

Les intérêts de nombreux acteurs: élus, écologues, chasseurs, pêcheurs, associations, propriétaires privés, convergent vers la restauration, la conservation et la valorisation de ces zones humides de manière à restituer leur potentiel naturel ancestral, aussi bien vis à vis de l'accueil de la biodiversité que pour les activités dont elles peuvent être le support. De nombreux propriétaires privés, en signant la charte Natura 2000, acceptent cette gestion et la dirigent même pour certains. Des projets de collaboration avec les pompiers sont menés dans le cadre de travaux de brûlage dirigé (restauration et entretien de milieux ouverts). Enfin, les parcelles du Conseil Général de la Gironde et du Conservatoire du Littoral devraient bientôt suivre le même schéma de gestion. Ce Plan d'Actions vient ainsi en relais à ces initiatives s'inscrivant dans un cadre de gestion écologique appropriée des sites et permettra à terme d'harmoniser les principes de celle-ci à l'échelle de "l'unité lacs".

En effet, il faut bien avoir conscience du fait que la gestion à long terme ne pourra se réaliser efficacement que si elle s'intègre à l'échelle du bassin versant des Lacs médocains, les problématiques et processus écologiques dépassant en toute logique les limites administratives, politiques et socio-culturelles. Un des enjeux majeurs pour la réussite du projet est donc d'encourager les communes voisines à suivre une gestion similaire, notamment en valorisant et présentant les pratiques déjà effectuées, en échangeant un maximum d'informations et en harmonisant les principes d'intervention.

Cartographie globale des opérations à mener sur les communes de Carcans, Hourtin et Lacanau



Légende

- conservation des milieux naturels en place (forêts, roselières...)
- conservation d'îlots forestiers
- restauration par broyage mécanique
- restauration par broyage mécanique et abattage d'arbres
- entretien des milieux ouverts
- restauration par brûlage dirigé
- entretien par brûlage dirigé

1 0 1 2 3 4 km



Opérations commune de Carcans

Légende

- conservation des milieux naturels en place (forêts, roselières...)
- conservation d'îlots forestiers
- restauration par broyage mécanique
- restauration par broyage mécanique et abattage d'arbres
- entretien des milieux ouverts
- zone de reconnexion de zones humides

Craste du Pipeyrous

Craste de la Queytive



250 0 250 500 750 1000 m

Opérations commune de Carcans

Légende

-  conservation des milieux naturels en place (forêts, roselières...)
-  conservation d'îlots forestiers
-  entretien des milieux ouverts



250 0 250 500 750 1000 m



Opérations commune de Carcans

Légende

- conservation des milieux naturels en place (forêts, roselières...)
- conservation d'îlots forestiers
- restauration par broyage mécanique et abattage d'arbres
- entretien des milieux ouverts
- restauration par brûlage dirigé
- entretien par brûlage dirigé
- zone de reconnexion de zones humides



250 0 250 500 750 1000 m

Opérations commune de Carcans

Légende

- conservation des milieux naturels en place (forêts, roselières...)
- conservation d'îlots forestiers
- restauration par broyage mécanique et abattage d'arbres
- entretien des milieux ouverts
- restauration par brûlage dirigé
- entretien par brûlage dirigé
- zone de reconnexion de zones humides

Commune de Carcans

Commune de Lacanau

RNN de l'étang du
Cousseau



Président de la CLE et du COPIL: Monsieur Henri SABAROT
Animateur du SAGE et des sites Natura 2000 : Monsieur Frank QUENAULT

Document rédigé par les étudiants du Master bec – BSE (Université de Bordeaux) de septembre à janvier 2015, relayés par Charlotte Dubreuil, stagiaire au SIAEBVELG, de février à août 2015.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant
des Etangs du Littoral Girondin (**SIAEBVELG**)

Mairie – 33121 CARCANS

Tél : 05.57.70.10.57

Fax : 05.56.03.90.31

frank.quenault@siaebvelg.fr

